

Règlement de l'exposition des crèches à l'église Saint-Malo à Dinan.

- 1. La participation à l'exposition des crèches est ouverte à tous les enfants (école maternelle, primaire et collège). Les crèches peuvent être réalisées soit par un seul enfant soit par une fratrie, ou par un groupe d'amis.*
- 2. Les dimensions maximales de la crèche : 40 cm x 40 cm x 30 cm. La crèche peut être fabriquée en : papier, carton, pâte à modeler, argile, bois, allumettes, crèche dans une boîte à chaussures etc. Pour être acceptée la crèche doit présenter un caractère religieux.*
- 3. Chaque crèche doit porter le nom et le prénom du participant/des participants. Ces données personnelles sont indispensables pour assurer la bonne gestion de l'exposition. La Paroisse de Dinan s'engage à ne pas conserver ces données au-delà du temps nécessaire à la finalité du projet.*
- 4. Le dépôt des crèches aura lieu du 10 au 16 décembre 2023 à l'accueil de la Maison Paroissiale : rue du Chanoine Meinser aux horaires d'ouvertures : lundi, vendredi et samedi 9h-12h et mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12 et 14h-18h.*
- 5. L'exposition des crèches aura lieu du 17 décembre 2023 au 8 janvier 2024 dans l'église Saint-Malo à Dinan.
Entrée gratuite.*
- 6. Tous les participants à l'exposition et leurs responsables légaux autorisent gratuitement la Paroisse de Dinan à prendre en photo leur crèche et à utiliser cette photo sous forme d'une publication sur le site de la paroisse, dans la revue paroissiale le Lien, sur la page Facebook de la paroisse.*
- 7. La Paroisse de Dinan ne saurait être tenue pour responsable d'une éventuelle dégradation de l'état de la crèche provoquée par des visiteurs ou en cas de sinistre par exemple.*
- 8. Les participants s'engagent à retirer leur crèche après l'exposition dans un délai de 10 jours c.à.d. du 9 au 19 janvier 2024. Le retrait de la crèche se fera à l'accueil de la Maison Paroissiale rue du Chanoine Meinser.
Passé ce délai, pour une raison évidente de capacité de stockage, les œuvres ne pourront être conservées plus longtemps.
Nous remercions tous les participants d'avance pour leur talent.*
- 9. La participation à l'exposition vaut acceptation sans réserve du présent règlement.*